

« Il est toujours bon de comprendre d'où on vient pour savoir où on va »



Les Congés payés



A l'heure, où patronat et gouvernement continuent leur entreprise de démolition des conquies sociaux obtenus par la lutte. A l'heure où les médias relayent les discours patronaux et ultralibéraux, notre syndicat propose, lui, d'aller dans le sens du progrès social ! **C'est pourquoi en cette période estivale nous souhaitons rappeler un acquis qui semble évident aujourd'hui, mais qui a été obtenu difficilement : les CONGES PAYES.**

Il est toujours bon de comprendre d'où on vient pour savoir où on va... En 2018, personne n'imaginerait que les congés payés puissent ne pas exister... et pourtant... **il a fallu les grèves importantes de mai-juin 1936 pour que le patronat et le gouvernement accordent, entre autres, les deux semaines de congés payés, de peur de perdre bien plus...** Mais que s'est-il passé ?

L'idée de vacances payées naquit dans les années 1920. **En 1926, le congrès de la CGT revendique le droit à des congés payés.**

Cette année-là, l'idée d'« être payé à ne rien faire », comme le bonheur, devient « une idée neuve ». **Droits nouveaux et mentalités nouvelles vont de pairs.** De 1936 à aujourd'hui, l'histoire des congés et des vacances est longue. Et elle n'est pas finie....

Le 3 mai 1936, le Front Populaire gagne les élections et provoque par sa victoire un élan de revendications chez les travailleurs.

Mouvements de grèves et occupations des usines entraînent plus de 2 millions de travailleurs dans une lutte pour de meilleures conditions de travail et l'ouverture de négociations avec le patronat.

La France est paralysée et le patronat est dans l'obligation d'engager des discussions.



Dans la nuit du 7 au 8 juin, à l'hôtel Matignon à Paris, sont officiellement signés les **accords dits de Matignon**, entre le Président du Conseil, Léon Blum, la Confédération Générale du Patronat Français et la CGT.

Ces accords prévoient la généralisation des conventions collectives, la création des Délégués du Personnel et une augmentation de 12 % des salaires.

Mais ce qui marque l'esprit reste l'instauration de la semaine de 40 heures et l'octroi de congés payés qui permettront surtout aux travailleurs de partir en vacances, et ce dès l'été 1936.

Par la suite, les congés payés n'ont cessé de s'allonger, de par l'action syndicale. De 15 jours de vacances aux frais de l'entreprise en 1936, nous sommes passés **en mars 1956 à la 3^{ème} semaine**, en **mai 1969 à la 4^{ème} semaine** pour arriver à la **5^{ème} semaine en 1982**.



Ces conquies sociaux ont été arrachés uniquement par la mobilisation des travailleurs, qui ont obligé patronat et gouvernement à céder.

Le caractère collectif des droits des salariés est désormais enraciné.

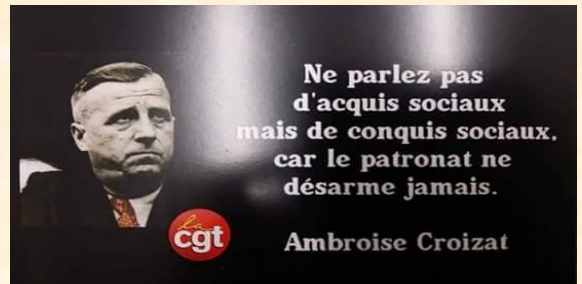
Le contrat de travail repose sur des droits collectifs. Par ailleurs, les salariés représentent un contre-pouvoir légal au sein même de l'entreprise, remettant en cause profondément le dogme libéral, qui donne tout le pouvoir au propriétaire.

Et aujourd'hui ?

Certains disent aujourd'hui qu'il faut arrêter de revendiquer de nouveaux acquis sociaux car la situation économique ne le permet plus, que les droits collectifs seraient un frein à l'activité économique. Pourtant, est-ce que la situation économique était plus florissante avant ? Et bien non ! En 1936, nous étions en pleine crise économique après le krach boursier de 1929. Le taux de chômage dépasse les 12% et ne comptabilise que ceux qui touchent des « fonds municipaux ». Des millions de travailleurs en sont réduits à se nourrir grâce aux soupes populaires. La précarité est la norme... !

Aujourd'hui il est de bon ton, dans la plupart des médias, de ringardiser ou de discréditer la lutte syndicale, d'opposer les catégories socioprofessionnelles, d'asséner de fausses vérités : « la France vit au-dessus de ses moyens », « ceux-là sont des privilégiés », « les français sont ceux qui travaillent le moins », « ceux qui ont le plus de congés », « trop de jours fériés », etc.. !

Rappelons que les grands médias (grande majorité des journaux, des radios et des chaînes de télévision) **appartiennent à des groupes industriels ou financiers intimement liés au pouvoir.** Ceux-ci déversent, à longueur d'antenne ou de papier, les mêmes rengaines libérales et servent les intérêts de leurs propriétaires... **intérêts opposés à nous autres salariés !**



Ne comptons pas sur ces médias pour promouvoir les idées progressistes. Développons l'Education populaire et organisons-nous pour défendre nos intérêts

Nos conquies sans cesse remis en cause

Ces dernières années, certains Etats européens (Italie, Grèce, Portugal), n'ont pas hésité à supprimer des jours de congés annuels ou des jours fériés.

Dans le cadre de l'idéologie libérale on assiste indéniablement à une régression sans précédent de nos conquies sociaux. Les droits des travailleurs dans l'entreprise, des retraités, des privés d'emplois, des étudiants,... sont systématiquement remis en cause.

Notre Sécurité Sociale, notre code du travail, les conquies de 1936 sont pilonnées d'attaques satisfaisant l'appétit des requins de la finance et du grand patronat. **Il est temps de riposter !!!!**

Aujourd'hui, plus qu'hier, nous devons nous organiser et nous mobiliser afin de défendre ce que nous avons obtenu par la lutte collective et obtenir de nouveaux droits.

Une forte syndicalisation est le seul moyen de retrouver ce rapport de force favorable, qui a permis d'obtenir à l'époque, ces grandes avancées sociales.

Adhérer à la CGT, c'est faire le choix d'un syndicalisme de conquêtes sociales, démocratique et défendant les intérêts de notre classe.



Bulletin d'adhésion à remettre à un militant CGT ou au local

CGT CARSAT Aquitaine - 80 Av de la Jallère - 33053 Bordeaux Cedex - Porte 145

Nom : Prénom :

Service :